**ANNEXE II – FEUILLE DE MODALITÉS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Comme la négociation des questions liées à la propriété intellectuelle (PI) est considérée comme un élément crucial pour la finalisation des contrats entre les partenaires académiques et les organismes récepteurs, au moment de la présentation d'une demande, les candidats et candidates devront fournir **une feuille de modalités signée et juridiquement non contraignante**. Un modèle a été fourni à titre indicatif pour orienter les termes à aborder.

Ce document doit accompagner la demande de financement. Si la demande n’est pas financée par Génome Canada et Génome Québec, cette feuille de modalités deviendra sans effet à compter de la date à laquelle les parties sont informées du refus de financement. Si la demande est financée par Génome Canada et Génome Québec, la feuille de modalités servira de base à des discussions de bonne foi en vue de conclure une entente juridique entre la date à laquelle les parties sont informées de l'intention de financer et la date limite pour respecter les conditions de l'octroi déterminées par Génome Canada et Génome Québec.

Génome Canada et Génome Québec ne revendiquent aucun droit de propriété sur la propriété intellectuelle générée par les projets. Toutefois, pour les projets financés dans le cadre du Programme d’innovation génomique à la commercialisation (Programme IGC), Génome Canada et Génome Québec s'attendent à ce que toute propriété intellectuelle créée ou développée dans le cadre d'un projet soit pleinement exploitée, y compris la production de licences, et ce, de manière à maximiser les retombées pour le Canada. Le droit de propriété de la PI créée ou acquise dans le cadre de projets auxquels Génome Canada participe directement ou indirectement doit être conforme aux politiques internes en matière de PI et aux lois provinciales et fédérales de chacun des participants (p. ex., ministères fédéraux ou provinciaux ou sociétés d'État, entreprises du secteur privé, universités, hôpitaux de recherche ou tout autre participant), s’il y a lieu. Se référer à [**la Politique sur la propriété intellectuelle de Génome Canada**](https://genomecanada.ca/wp-content/uploads/2025/06/IP-Policy-FR.pdf)).

**Feuille de modalités de la propriété intellectuelle (PI)**

**Cette feuille de modalités est une déclaration d'intention non contraignante sur le plan juridique. Elle représente l'intention des parties à la date de sa signature, mais n'est pas juridiquement contraignante.**

**Résumé des modalités proposées**

|  |  |
| --- | --- |
| **Organisme récepteur** | Entreprise ou organisme X  |
| **Établissement d'enseignement** | Chercheur ou chercheuse Y |
| **Autres parties** | Inclure toute autre entreprise, organisme ou établissement d'enseignement participant |
| **Définitions** | Énumérez toutes les définitions :1. Propriété intellectuelle
2. Propriété intellectuelle d’amont
3. Propriété intellectuelle d’aval
 |
| **Droits d'utilisation de la PI d’amont** | Indiquez les droits d'utilisation de la PI d’amont requis pour le projet. Inclure le droit d’utiliser la propriété intellectuelle d’amont ultérieurement si la propriété intellectuelle en aval est concédée sous licence au-delà de la fin du projet. |
| **Propriété de la PI d’aval** | Indiquez la propriété intellectuelle d’aval prévue ou convenue générée par le projet. Si un matériau brevetable est créé, le droit des brevets déterminera qui est un inventeur. Les inventeurs devraient avoir l'obligation claire de transférer leurs droits de brevet aux propriétaires prévus. Si la propriété en commun est envisagée, il est important de préciser la façon dont les décisions entre les copropriétaires seront prises et dont les revenus seront comptabilisés. |
| **Licences de PI** | Indiquez le type de licence d'utilisation de la PI d’amont et d’aval pour les divers participants au projet.Inclure des détails sur la durée, le territoire, l'exclusivité, les versements anticipés, les jalons, les redevances ou les options.Toute licence doit être conforme à la Politique sur la propriété intellectuelle de Génome Canada. |
| **Finances** | Indiquez les conditions financières ou les engagements requis pour conclure des ententes définitives. |
| **Questions de gestion liées à la PI d’aval**  | Ceci comprend, par exemples, les dépenses en matière de brevets, les décisions relatives aux brevets, la division des domaines et des champs d'utilisation. |
| **Questions relatives à la liberté d'exploitation**  | Décrivez les éventuels problèmes de liberté d’exploitation en lien avec la propriété intellectuelle qui sont susceptibles de survenir. Décrivez toute recherche de brevets ou d'autres recherches documentaires effectuées sur la liberté d’exploitation. Les études de libertés d’exploitation ont-elles été partagées avec toutes les parties?Quels sont les plans pour mettre à jour périodiquement les études de libertés d’exploitation (en particulier dans les domaines technologiques en évolution rapide)?Dans le cadre de la collaboration, à qui incombera la responsabilité de détailler les problèmes de liberté d’exploitation qui pourraient survenir? Quelles indemnités juridiques seront prévues pour adresser ces problèmes? |
| **Problèmes de gestion des risques** | Quels risques particuliers pourraient être présents dans ce projet et de quel participant ces risques incombent-ils? Quelles indemnités juridiques seront prévues pour adresser aux risques qui pourraient survenir? |
| **Droits de publication et divulgation** | Décrivez comment les publications et les divulgations d'inventions seront traitées dans le cadre du projet.Il doit également y avoir un engagement à se conformer à la politique de diffusion de Génome Canada |
| **Brevets** | Indiquez comment les demandes de brevet seront traitéesIndiquez comment les coûts des brevets seront couverts |
| **Confidentialité** | Indiquez les dispositions relatives à la confidentialité |
| **Droit applicable** | Indiquez la loi applicable qui sera utilisée et inclure la clause de choix de compétence |
| **Conditions de fermeture** | Indiquez les conditions de fermeture, telles que :1. Avis d'approbation de Génome Canada
2. Cofinancement
3. Diligence raisonnable
4. Signature d'ententes juridiques définitives
 |
| **Résiliation**  | Énumérer les raisons qui motiveraient la résiliation de cette feuille des modalités. |
| **Règlement des différends** | Indiquez le mécanisme par lequel les différends pourront être réglés. |
| **Responsabilité et indemnisation** | Indiquez toute disposition de limitation de responsabilité ou d'indemnisation. |
| **Aide institutionnelle** | Ce document a-t-il été préparé et négocié avec l'aide du bureau responsable des contrats de recherche de l'établissement? |

**Représentante ou Représentant institutionnelle de l’organisme X :**

**Par : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Pour chercheuse ou chercheur Y**

**Par : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**